

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE (REACH)**

Date d'impression : 21.12.2012

Rev. n. 4

Révision: 01.12.2012

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** **PERVELOX EVO 50**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Peroxyde de dibenzoyl, pâteuse

Durcisseur

Catalyseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Airo-chemie A. Schmiemann GmbH & Co. KG

Carl-Leverkus-Straße 27

D-40764 Langenfeld

Tel. +49 (0)2173-8538-0 Fax. +49 (0)2173-8538-70

· **Service chargé des renseignements:** E-mail: n.brinkhoff@airo-chemie.com Tel. +49 (0) 30-30686790

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Airo-chemie A. Schmiemann GmbH Co. KG - Tel. +49 (0) 30-30686790

CENTRI ANTIVELENI (h24 - informazioni in italiano):

Milano - Ospedale Niguarda - Tel. +39 02 66101029

Pavia - IRCCS Fondazione Maugeri - Tel. +39 0382 24444

Firenze - Azienda Ospedaliera Careggi - Tel. +39 055 4277238

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Org. Perox. EF H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.

Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

O; Comburant

R7: Peut provoquer un incendie.

N; Dangereux pour l'environnement

R50: Très toxique pour les organismes aquatiques.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Le peroxyde est Dibenzoyl classées comme comburantes, car il est fortement désensibilisés par les liquides organiques et / ou de matériaux solides inertes et / ou de l'eau.

2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07



GHS09

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE (REACH)

Date d'impression : 21.12.2012

Rev. n. 4

Révision: 01.12.2012

Nom du produit: **PERVELOX EVO 50**

(suite de la page 1)

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

peroxyde de dibenzoyle

Mentions de danger

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P411+P235 Stocker à une température ne dépassant pas 30 °C. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants:

CAS: 94-36-0 EINECS: 202-327-6 Numéro index: 617-008-00-0 Reg.nr.: 01-2119511472-50-XXXX	peroxyde de dibenzoyle Xi R36; Xi R43; E R3; O R7; N R50 Org. Perox. B, H241; Aquatic Acute 1, H400; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	45-52%
CAS: 131-11-3 EINECS: 205-011-6 Reg.nr.: 01-2119437229-36-XXXX	phthalate de diméthyle	25-35%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE (REACH)

Date d'impression : 21.12.2012

Rev. n. 4

Révision: 01.12.2012

Nom du produit: **PERVELOX EVO 50**

(suite de la page 2)

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Carbonic anhydride (CO₂)

Monoxyde de carbone (CO)

Benzoic acid

Benzene

Biphenyl

Phenyl benzoate

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de protection respiratoire.

· **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Veiller à une aération suffisante.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir par moyen mécanique.

Ne pas laisser sécher.

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri de la chaleur.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

La matière/le produit est un comburant à l'état sec.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec des réducteurs, des composés de métaux lourds, des acides ou des alcalis.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Éviter de laisser sécher.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Le produit, conservés dans des conteneurs d'origine, à l'abri de la lumière du soleil, conserve ses propriétés pour 12 mois à compter de la date de livraison.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE (REACH)**

Date d'impression : 21.12.2012

Rev. n. 4

Révision: 01.12.2012

Nom du produit: PERVELOX EVO 50

(suite de la page 3)

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

VME (France) 5 mg/m³PEL (U.S.A.) 5 mg/m³REL (U.S.A.) 5 mg/m³TLV (U.S.A.) 5 mg/m³

131-11-3 phtalate de diméthyle

VME (France) 5 mg/m³PEL (U.S.A.) 5 mg/m³REL (U.S.A.) 5 mg/m³TLV (U.S.A.) 5 mg/m³

· **DNEL**

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

Oral DNEL/ Long term exposure- Systemic effects 1,65 mg/kg bw/d (general population)

Dermique DNEL/ Long term exposure- Systemic effects 3,3 mg/kg bw/d (general population)

Inhalatoire DNEL/ Long term exposure- Systemic effects 6,6 mg/kg bw/d (workers)

2,9 mg/m³ (general population)11,75 mg/m³ (workers)

131-11-3 phtalate de diméthyle

Oral DNEL/ Long term exposure- Systemic effects 25 mg/kg bw/d (general population)

Dermique DNEL/ Long term exposure- Systemic effects 60 mg/kg bw/d (general population)

Inhalatoire DNEL/ Long term exposure- Systemic effects 100 mg/kg bw/d (workers)

86,96 mg/m³ (general population)293,86 mg/m³ (workers)

· **PNEC**

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

PNEC/ STP 0,35 mg/l (sewage treatment plant)

PNEC/ sediment 0,338 mg/kg dw (freshwater)

0,0338 mg/kg dw (marine water)

PNEC/ soil 0,0758 mg/kg dw (-)

PNEC/aqua 0,602 mg/l (freshwater)

0,602 mg/l (intermittent releases)

0,0602 mg/l (marine water)

131-11-3 phtalate de diméthyle

PNEC/ STP 4 mg/l (-)

PNEC/ sediment 1,403 mg/kg dw (freshwater)

PNEC/aqua 0,192 mg/l (freshwater)

0,39 mg/l (intermittent releases)

0,0192 mg/l (marine water)

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Equipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE (REACH)**

Date d'impression : 21.12.2012

Rev. n. 4

Révision: 01.12.2012

Nom du produit: PERVELOX EVO 50

(suite de la page 4)

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

· **Protection respiratoire:** Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.· **Protection des mains:**

Gants de protection

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Gants en néoprène

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtement de protection léger

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

· **Forme:**

Pâteuse

· **Couleur:**

Divers, selon l'encrage

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **valeur du pH:**

Non déterminé.

· Changement d'état

· **Point de fusion:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition:**

Non déterminé.

· **Point d'éclair**

Non applicable.

· **Inflammabilité (solide, gazeux):**

Peut provoquer un incendie.

· Température d'inflammation:

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

SADT = 50 °C

· **Auto-inflammation:**

Non déterminé.

· **Danger d'explosion:**

Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

· **Inférieure:**

Non déterminé.

· **Supérieure:**

Non déterminé.

· **Pression de vapeur:**

Non déterminé.

· **Densité à 20 °C:**1,1 g/cm³· **Densité relative**

Non déterminé.

· **Densité de vapeur.**

Non déterminé.

· **Vitesse d'évaporation**

Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

· **l'eau:**

Insoluble

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE (REACH)

Date d'impression : 21.12.2012

Rev. n. 4

Révision: 01.12.2012

Nom du produit: **PERVELOX EVO 50**

(suite de la page 5)

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.	
· Viscosité:	
· Dynamique:	Non déterminé.
· Cinématique:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.2 Stabilité chimique**

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Décomposition thermique exothermique.

Décomposition sensible avec inflammation spontanée en cas de fort échauffement.

SADT = 50 °C

La SADT (Self accelerating decomposition temperature / température de décomposition auto-accélérée) est la température la plus basse à partir de laquelle une décomposition auto-accélérée peut se produire pour une substance donnée dans son emballage de transport.

Une réaction de décomposition auto-accélérée et dans certaines circonstances, une explosion ou un feu peuvent être causés par une décomposition thermique du produit à partir de la SADT.

Un contact avec des substances incompatibles peut provoquer la décomposition du produit à la SADT ou en dessous de la SADT.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions au contact des agents de réduction.

Réactions au contact des métaux lourds.

Réactions aux alcalis, aux amines et aux acides puissants.

· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Benzoic acid

Benzene

Biphenyl

Phenyl benzoate

SECTION 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

Oral LD0 5000 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC0 24,3 mg/l (rat)

131-11-3 phtalate de diméthyle

Oral LD50 >2400 mg/kg (rat)

Dermique LD50 > 10000 mg/kg (lapin)

· **Effet primaire d'irritation:**

· **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.

· **des yeux:** Effet d'irritation.

· **Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

(suite page 7)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE (REACH)**

Date d'impression : 21.12.2012

Rev. n. 4

Révision: 01.12.2012

Nom du produit: PERVELOX EVO 50

(suite de la page 6)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

EC50 / 48h	0,110 mg/l (crustacea - Daphnia magna) (OECD TG 202)
ErC50 / 72h	0,0711 mg/l (algae - Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD TG 201)
LC50 / 96h	0,0602 mg/l (fish - Oncorhynchus mykiss) (OECD TG 203)
M Factor	10 (-)

131-11-3 phtalate de diméthyle

EC50 / 48h	52 mg/l (daphnia)
ErC50 / 72h	259,76 mg/l (algae)
LC50 / 96h	39 mg/l (fish)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

Ready Biodegradability in water / 28d	68 % (-) (OCDE TGD301 D)
---------------------------------------	--------------------------

131-11-3 phtalate de diméthyle

Ready Biodegradability in water / 28d	>91 % (-)
---------------------------------------	-----------

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

Log Kow	3,2 (-) (OECD TG 117)
---------	-----------------------

131-11-3 phtalate de diméthyle

BCF	57 (fish)
Log Kow	2,12 (-)

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

Log Koc	3,8 (-) (OCDE TGD 121)
---------	------------------------

131-11-3 phtalate de diméthyle

Log Koc	1,57 (-)
---------	----------

Effets écotoxiques:

- Remarque: Très toxique chez les poissons.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 8)

— FR —

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE (REACH)**

Date d'impression : 21.12.2012

Rev. n. 4

Révision: 01.12.2012

Nom du produit: **PERVELOX EVO 50**

(suite de la page 7)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU	
· ADR, IMDG, IATA	UN3108
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
· ADR	3108 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
· IMDG	ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID, MARINE POLLUTANT
· IATA	ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	5.2 Peroxydes organiques.
· Étiquette	5.2
· IMDG	
	
· Class	5.2 Organic peroxides.
· Label	5.2
· IATA	
	
· Class	5.2 Organic peroxides.
· Label	5.2
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Oui
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Peroxydes organiques.
· Indice Kemler:	-
· No EMS:	F-J,S-R
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	500 g
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· "Règlement type" de l'ONU:	UN3108, PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 5.2

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE (REACH)

Date d'impression : 21.12.2012

Rev. n. 4

Révision: 01.12.2012

Nom du produit: PERVELOX EVO 50

(suite de la page 8)

SECTION 15: Informations réglementaires

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Prescriptions nationales:

- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Les données et les informations contenus dans la présente fiche de sécurité sont conformes aux Directives 1967/548/CEE, 1999/45/CE, 76/769/CEE, au règlement 1907/2006/EC (REACH) and 1272/2008/CE (CLP) et à tout ce qui est prévu par les lois en vigueur en matière de classification, emballage et étiquetage des substances et des préparations dangereuses. On recommande à l'utilisateur, en tous cas, de vérifier et respecter les normes particulières au niveau national, régional et local en matière d'activités dangereuses et de protection du milieu ambiant (ex. émissions liquides, solides et gazeuses), ce qui n'est pas objet de ce document.

Établissement de la fiche de données de sécurité: Reg.UE n.453/2010 (modifiant le Reg.CE n.1907/2006, Annexe II)

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R3 Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

R36 Irritant pour les yeux.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R7 Peut provoquer un incendie.

· Contact:

Airo-chemie A. Schmiemann GmbH Co. KG

Raichem S.r.l.

· Acronymes et abréviations:

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

CLP: Classification, Labelling and Packaging

TLV: Threshold Limit Value

TLV-TWA: Threshold Limit Value - Time Weighted Average

TLV-STEL: Threshold Limit Value - Short Term Exposure Limit

IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Value

BEI: Biological Exposure Indices

LD50: Lethal dose, 50 percent

LC50: Lethal Concentration, 50 percent

Kow: Octanol-Water partition coefficient

BCF: BioConcentration Factor

LC50: LC50: Lethal Concentration, 50 percent

EC50: Effective Concentration, 50 percent

ErC50: Effective Concentration, 50 percent, growth rate

WGK: Wassergefährdungsklasse - Water hazard class [Germany]

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists [USA]

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

· * Données modifiées par rapport à la version précédente